

11. La population a-t-elle été avisée de l'avant-projet?

Article 16(1) (a) de la LCEE

- NON, il n'est pas opportun de donner un tel avis dans ce cas-ci
- OUI, résumer les dates et les moyens employés

12. Résumer les préoccupations de la population et tout commentaire pertinent reçu à propos du projet.

Article 16 (1) (c), 18 (2), 28, 29 de la LCEE

13. Indiquer les effets environnementaux pouvant résulter d'accidents ou de défaillances. Présenter le plan d'urgence proposé pour atténuer de tels effets.

Article 16 (a) de la LCEE

14. Décrire toute répercussion cumulative qu'il pourrait y avoir sur l'environnement à la suite du projet, en raison d'aménagements préexistants ou d'activités courantes.

Article 16 (1) (a) de la LCEE

15. Énumérer et indiquer les coordonnées de tout ministère, organisme ou particulier consulté en rapport avec les répercussions éventuelles du projet sur l'environnement.

Article 16 (1) (a) de la LCEE

| Nom | Titre | Sujet | Date |
|-----|-------|-------|------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |